

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 18 mars 2025

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 5 mars 2025 et le 18 mars 2025 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique (PLUi-HMB) du Grand Annecy (74)
- Révision du schéma de cohérence territoriale (Scot) Sud-Loire (42)
- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) de la communauté de communes Entre Dore et Allier (63)
- Parc agrivoltaïque de Chandieu sur la commune de Saint-Pierre-de-Chandieu (69)
- Création d'un parking relais rue Kepler dans le cadre du projet InspiRe à Clermont-Ferrand (63)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Champagneux (73)
- Projet Moblylys comprenant le démantèlement d'un aéronef, la création, le stockage, la distribution d'hydrogène et l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Colombier-Saugnieu (69)
- Extension d'une carrière de roche alluvionnaire, au lieu-dit "Courdan" sur la commune de Murs-et-Gelinieux (01)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Taulignan (26)
- Travaux relatifs au plan de gestion de la végétation de la grande roselière de Printegarde, sur la commune du Pouzin (07)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Pringy (commune nouvelle : Annecy, 74)

DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES

- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Viriat (01)
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sermérieu (38) Recours étudié à la demande de la préfecture de l'Isère (38)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>